FEGC
LA PASSION DE CONSTRUIRE !
SEPT 2023 03
REVUE TRIMESTRIELLE

16.11.2023
MUSÉE ART & HISTOIRE DE BRUXELLES

15h00 - Partie Académique
19h00 - Soirée de Gala

33EME CONGRÈS TRISANNUEL

DURABILITÉ À TRAVERS LES ÂGES

140 ans d'expertise au cœur de nos infrastructures et patrimoine : l'entrepreneur général résiste-t-il à l'épreuve du temps ?

FEGC CONGRÈS TRISANNUEL 1881 2023

Une édition de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction - FEGC • Avenue des Arts • 1000 Bruxelles • Afgiftekantoor Leuven Masspost • Post P923484

MEMBER OF Embuild

Faites souffler **un vent de fraîcheur** sur votre communication !

Après 25 ans d'activité, nous célébrons notre troisième décennie en sortant de l'anonymat. Sans le savoir, vous avez certainement déjà vu des créations de ramdesign. Vous en voulez la preuve ? Surfez sur **www.ramdesign.be** pour découvrir nos réalisations. Et n'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez faire souffler un vent de fraîcheur sur votre communication.

Groenstraat 106/301 • 3001 Heverlee • T 016 39 10 65 • info@ramdesign.be

RAM DESIGN

DESIGN ONE CAN TRUST

GRAPHIC DESIGN | PRINT DESIGN | WEB DESIGN | SCREEN DESIGN | MORE DESIGN

EDITO

Pour une gestion durable de nos infrastructures et de notre Patrimoine...

Cher Membre,

Je lisais récemment avec plaisir que le Belge était « en moyenne » l'homme le plus riche du monde. C'est sans aucun doute, pour partie, vrai ; même si nombre de compatriotes semble feindre de l'ignorer et que d'autres ne savent, hélas, que trop bien que tel n'est pas le cas. C'est une raison, en tant que nation, d'être fiers mais aussi d'être conscients à qui nous en sommes redevables. Ce sont en effet nos parents, nos grands-parents et leurs aïeux qui ont porté leurs efforts constants à la réalisation d'un bien-être qui, si nous ne sommes pas prudents, pourrait un jour disparaître.

Car le Patrimoine des Belges – toute forme de propriété foncière et immeuble confondue privée ou publique – s'il est important, nécessite un effort tout aussi important pour être maintenu au niveau où nous l'avons reçu. Nos routes, nos ponts, nos voies d'eau, de chemins de fer, nos écoles, nos églises, nos musées,... nécessitent une vision à long terme. A l'image du bon père de famille qui conserve prudemment son carnet d'entretien de sa chaudière, qui va régulièrement au garage faire le contrôle de sa voiture ; les pouvoirs publics se doivent de faire de même pour leur patrimoine, à tous les niveaux de pouvoirs. Une gestion durable de ses infrastructures et de son patrimoine, qu'il n'est pas inutile de rappeler à la veille d'élections importantes pour le sort de cet héritage collectif.

Au nom du Comité directeur de la FEGC, je suis donc heureux de vous inviter le 16 novembre prochain à notre Congrès trisannuel. Ce sera un moment phare du programme de la FEGC visant à promouvoir les investissements publics dans notre Pays, notamment en vue de la prochaine législature. La soirée de Gala qui s'en suivra sera également une occasion de networking agréable qui permettra à l'ensemble de nos membres de se retrouver lors d'un moment festif plein de surprises et de découvertes.

Avec mes sentiments confraternels

Michel Roovers
Président

COLOPHON

Editeur Responsable
Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC)

Avenue des Arts 20
1000 Bruxelles
Tél. : 02 511 65 95
TVA : BE 407 590 931
www.fegc.be
info@faba.be

Parution / Tirage
4x par an / 2250 exemplaires

Rédaction
Patrice Dresse
Thijs Eeckhaut
Fabian Miesse
Robbert Thierens
Celia Dolore
Kevin Gouyette
Perrine Verhoyen
Mewen Binamé

Avec la collaboration de :

Rédaction et traduction
Redactiebureau Palindroom

Mise en page
Ramdesign

Le plus chouette quand on a du personnel, c'est l'administration.

PERSONNE NE DIT JAMAIS ÇA.

Group S vous assiste dans votre gestion RH.

Vous venez de lancer votre entreprise ou vous êtes un responsable RH expérimenté ? Votre Payroll Advisor attitré chez Group S s'engage à vous aider pour toute votre administration RH. Il vous fournira des conseils sur mesure grâce à son expérience dans votre secteur d'activité. Pas d'inquiétude, vous pouvez désormais vous consacrer pleinement à ce que vous aimez faire.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous, surfez sur groups.be

Group S | Your partner in HR

SOMMAIRE

David Clarinval met l'accent sur la nécessité de prolonger le taux réduit sur la démolition-reconstruction. La réforme fiscale développée par le Gouvernement Fédéral semble être abandonnée. Pourquoi ?

Prolongation du taux réduit de TVA sur la démolition et la reconstruction : y a-t-il de la lumière au bout du tunnel ? En suivant les objectifs énoncés dans l'accord gouvernemental, un taux réduit de TVA temporaire a été introduit fin 2020 pour la démolition et la reconstruction de logements.

Du côté de nos membres

- Bostoen, une attitude avant-gardiste et une passion pour le logement 8
- Stabilame : La construction bois a le vent en poupe 10
- Besix : La qualité fait partie intégrante de la durabilité 12
- Certus Rail Solutions : pour la première fois officiellement sur le réseau ferroviaire belge 14
- Cette année, Stadsbader célèbre ses 75 ans d'existence. 16
- Dilaan Baselmans (ABB&Z) : 22 ans et passionné par la restauration 18

Entrevue

- L'écologisation de la flotte reste une priorité pour Volvo Trucks 20

Médias sociaux

- Vu sur LinkedIn 26

Events

- L'échelle de prestation CO_2 au cœur du Comité Fédéral du mois de juin 28
- Le développement du logement attend (de plus en plus) Godot 30
- Le Groupement des Entrepreneurs Généraux de Construction Bois remet la construction boit à l'honneur 32
- Visite du centre de formation « La Paix-Dieu » 34

Dossier Z-Construction

- Un réseau ferroviaire belge en plein renouvellement 33

Une publication de

FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DE LA CONSTRUCTION
LA PASSION DE CONSTRUIRE !

développeurs CONSTRUCTEURS

Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être

Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires

Cobesta

Professionnels Restauration Patrimoine

construction bois

CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction,
l'Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires,
le Groupement des Entrepreneurs Généraux de Construction Bois
la Fédération des Développeurs Constructeurs de Logements,
le Groupement des Entrepreneurs de Construction Industrielle,
La Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être
Cobesta - Groupement pour les armatures pour béton
le Groupement des Professionnels de la Restauration de Patrimoine

MEMBER OF
Embuild

David Clarinval met l'accent sur la nécessité de prolongation du taux réduit sur la démolition-reconstruction

Monsieur Clarinval, Vice-Premier Ministre et Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique a reçu le Président de la FEGC, Monsieur Michel Roovers ainsi que son Directeur Général, Monsieur Patrice Dresse afin de répondre à certaines questions qui vivent dans le secteur de la Construction.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la réforme fiscale proposée par le Gouvernement Fédéral semble avoir été abandonnée ? Elle comportait un volet concernant d'importantes mesures de diminution des avantages fiscaux en matière de R&D, dont des acteurs tels que Buildwise ou le Centre de Recherche Routier (CRR) tiraient profit, ce qui était bénéfique pour l'ensemble du secteur de la Construction, mais malheureusement, elles sont actuellement en suspens. Ces mesures ont-elles encore des chances d'être adoptées avant la fin de la législature ?

Par contre, la prolongation du tarif réduit (6 %) de TVA pour la démolition-reconstruction ne serait pas reconduite après 2023. Une proposition de loi est cependant pendante au Parlement. Le Gouvernement est-il susceptible de la soutenir ?

La proposition de réforme fiscale suscitait notre désaccord en raison de plusieurs raisons fondamentales.

Tout d'abord, elle prévoyait une augmentation substantielle des impôts, y compris une hausse de la TVA sur la consommation, la culture et les journaux, ainsi qu'une restriction des conditions d'accès au taux réduit de 6 % pour la rénovation immobilière, nécessitant un âge minimal de l'immeuble de 15 ans au lieu des 10 actuels. Cette augmentation de la TVA, évaluée à 1,7 milliard d'euros dans la première proposition du ministre des Finances, ne correspondait pas à l'objectif initial de la réforme, qui était d'accroître le pouvoir d'achat, et allait à l'encontre de la logique d'équilibre que nous défendions.

Deuxièmement, les mesures liées à l'emploi étaient jugées insuffisantes. Nous avions formulé des propositions visant à créer 25 000 emplois supplémentaires par rapport à la tendance naturelle, mais malheureusement, elles n'ont même pas été débattues en raison de l'opposition de la gauche. Pour nous, lier la réforme fiscale à la réforme du marché du travail aurait été une opportunité de stimuler les salaires et le taux d'emploi tout en réduisant les dépenses publiques, en considérant qu'un chômeur employé génère 28 000 euros de recettes pour l'État.

Troisièmement, les réductions d'impôts proposées ne bénéficiaient pas aux indépendants et aux retraités. Par exemple, la suppression de la cotisation spéciale de sécurité sociale (CSSS) n'aurait abouti qu'à une réduction marginale de 35 à 50 euros par personne, et l'enveloppe de 600 millions destinée au bonus à l'emploi aurait principalement profité aux bas salaires, ce qui n'encourageait pas la progression professionnelle. Ces réductions d'impôts laissaient ainsi de côté les indépendants et les retraités, qui auraient supporté les augmentations de taxes.

Enfin, nous estimions qu'il était essentiel d'intégrer un volet visant à soutenir la compétitivité de nos entreprises, particulièrement dans le contexte économique actuel. Malheureusement, certaines des mesures proposées, telles que la suppression de la déduction pour l'innovation et du diesel professionnel, auraient nui à la compétitivité de nos entreprises, alors que nous croyons qu'il est crucial de soutenir ceux qui créent et fournissent des emplois. Au total, ces éléments de la réforme auraient imposé une charge financière de 2 milliards d'euros sur les travailleurs et les employeurs.

Concernant la prolongation de la TVA réduite pour la démolition-reconstruction, c'est une mesure que je soutiens évidemment car c'est moi qui l'ai déposée, avec d'autres, au parlement lorsque j'étais député. Elle est importante non seulement pour le secteur de la construction mais aussi pour l'accélération de la transition environnementale de la Belgique.

Dans quel contexte avez-vous développé la campagne « Cybercriminalité » avec Madame Petra De Sutter ?

La cyber-résilience est une question primordiale pour nos indépendants et nos PME. Avec l'essor croissant de la numérisation dans nos activités, les cyber-attaques sont malheureusement en hausse, devenant de plus en plus sophistiquées. Nos indépendants et PME sont particulièrement vulnérables en raison de leurs ressources limitées pour mettre en place une cybersécurité efficace. Les chiffres sont alarmants, avec plus d'une PME belge sur cinq ayant déjà subi une cyberattaque, et près de la moitié risquant de perdre leurs données en cas d'incident. Ces attaques peuvent engendrer des pertes financières significatives et affecter la relation avec les clients.

Cependant, la sensibilisation à ces risques est souvent insuffisante. . C'est dans ce contexte et convaincus de la nécessité de développer des actions concrètes que nous avons porté, conjointement avec la Vice-Première ministre et ministre des Télécommunications, un projet sur la cyber-résilience des PME lors de l'élaboration du Plan pour la reprise et la résilience belge. Je suis ravi de voir aujourd'hui sa concrétisation, notamment au travers du financement du projet de la FEGC qui s'adresse spécifiquement aux entrepreneurs et employés des PME actives dans le secteur de la construction. Un deuxième volet d'appels à projets sera lancé cette année, et d'autres initiatives telles que le CyberScan et une campagne de sensibilisation ont été mises en place pour aider nos PME à se protéger contre les cybermenaces.

Certains avant-projets de réformes du droit de la construction emportent une limitation drastique des acomptes versés aux entrepreneurs. Ces mesures ont-elles une chance d'être adoptées ?

Le ministre de l'Economie et la Secrétaire d'Etat à la Protection des consommateurs annoncent en effet tous les deux, dans leur note de politique générale, leur intention de renforcer la protection du consommateur qui procède à l'achat ou à la rénovation d'un bien immobilier. Les cas visés sont ceux d'entrepreneurs qui demandent des acomptes élevés et qui ensuite ne finissent pas les travaux ou mal ou encore tombent en faillite. Le Code de droit économique (volet clauses abusives B2C) et la loi Breyne ne constitueraient pas une protection suffisante pour le consommateur. La Secrétaire d'Etat, Madame Bertrand a mis l'accent sur l'amélioration des contrôles et l'accès aux règlements judiciaires des litiges de consommation. Je partage la position que plutôt que d'adopter de nouvelles mesures il faut plus correctement contrôler l'existant et lutter contre les fraudeurs.

Le Conseil central de l'Economie (CCE) a déjà rendu divers avis sur des pistes d'amélioration envisagées, notamment la protection contre les acomptes excessifs (réguler les montants et les moments où les acomptes peuvent être demandés), l'extension de l'obligation d'assurance des entre-

preneurs (au-delà de l'obligation qui existe déjà pour la garantie décennale) et la garantie pour les vices cachés véniels applicable aux biens meubles incorporés dans un bien immeuble à l'occasion d'une rénovation (un frigo ou un four dans une cuisine par exemple). Pour ces diverses pistes, une concertation approfondie au sein du CCE a été jugée nécessaire et l'avis du CCE est attendu prochainement. Lors de la dernière loi dispositions diverses « Economie », validée par le dernier Conseil des ministres avant l'été, le gouvernement a renforcé le contrôle de la loi Breyne en prévoyant la compétence de l'Inspection Economique pour veiller au respect de la loi alors que jusqu'à présent seule la police était compétente. Il faut attendre l'avis du CCE pour apprécier quelles sont les réels problèmes et les mesures à envisager en pensant à maintenir un juste équilibre entre la protection du consommateur et la liberté d'entreprise. Tenir compte des contraintes de professionnels ainsi que de l'impact des mesures sur les prix. Il a déjà été décidé en tous cas qu'on ne toucherait pas au champ d'application de la loi Breyne mais qu'on passerait par des projets spécifiques si nécessaire.

Comme le CCE l'a déjà relevé auparavant (dans son avis de septembre 2022), il faut veiller à ne pas prendre des initiatives législatives qui risqueraient de détériorer la situation financière des entreprises du secteur, ni d'adopter des mesures qui mèneraient à des hausses des couts des services et/ou produits. En effet, cela pourrait avoir pour conséquence de rendre moins accessible l'accès au logement et de ralentir l'activité du secteur. A titre d'exemple, si l'on tient compte de l'évolution récente des prix, les chiffres repris par Statbel démontrent que le coût d'une maison neuve a augmenté de plus de 20 % depuis la fin de l'année 2019.

Le secteur de la construction et ses PME sont confrontés à d'importants problèmes de programmation des chantiers. FEGC est favorable à la publication immédiate des résultats des soumissions. La plateforme e-procurement pourrait-elle (re)prévoir cette publication de manière systématique ?

L'actuel gouvernement a adopté et va encore adopter une série de mesures en vue de faciliter l'accès des PME aux marchés publics. Les récentes modifications apportées à la loi de 2016 sur les marchés publics apportent des améliorations significatives en matière de modalités de paiement, notamment des avances obligatoires pour les PME et une indemnité de compensation pour certains travaux fournis dans les offres. Ce même projet de loi introduit une mesure de transparence qui va dans le sens de ce qui est repris dans votre question : la communication individualisée du classement au moment d'établir le PV des offres introduites par les entreprises.

Pour les marchés publics sous les seuils européens qui sont passés par procédure ouverte ou restreinte et dont l'offre économiquement la plus avantageuse est exclusivement déterminée sur la base du prix et sauf si le marché public concerné porte sur un secteur identifié par le Roi comme présentant un risque accru d'ententes faussant la concurrence, l'adjudicateur communique simultanément, à chacun des soumissionnaires, sa place individuelle et provisoire dans le classement à l'occasion ou immédiatement après l'établissement du procès-verbal d'ouverture des offres. Cela se fait au moyen de la plateforme électronique (e-procurement).

Cette mesure vise à mieux informer les entreprises qui ont participé à un marché quant à leur « chance » de se voir ensuite définitivement attribuer le marché, cette information aide à la programmation des chantiers. Certains partenaires de la majorité ont souhaité limiter cette information aux marchés publics sous les seuils européens car il y a une crainte d'entente entre les entreprises. ■

Bostoen, une attitude avant-gardiste et une passion pour

En mars dernier, Bostoen a soufflé 50 bougies. En tant que promoteur et entrepreneur avec un demi-siècle d'expérience dans la construction clé en main, la société basée à Sint-Denijs-Westrem construit de nouveaux projets de construction durables et de qualité, qui sont réalisés du début à la fin avec passion et dans le respect à la fois de la population et de l'environnement. Depuis 2009, Bostoen s'est aussi imposé comme un pionnier dans le domaine de la construction passive. « *L'ancien PDG Stephan Bostoen a opéré un virage audacieux dont nous récoltons aujourd'hui les fruits* », déclare Johan De Vlieger, actuel PDG de Bostoen.

Depuis 1973, Bostoen s'est donné pour mission de construire de manière innovante des logements abordables et de qualité pour tous. « *Nos solutions de logement durable témoignent de notre savoir-faire. Qu'il s'agisse d'une maison ou d'un appartement, tout le monde rêve d'un chez-soi agréable à vivre* ».

Un virage à 180 degrés opéré en 2009

Lorsque le fils aîné Stephan Bostoen a repris le flambeau de son père Francis en 2009, ce fut un véritable tournant : la priorité a été donnée à la construction passive. Johan De Vlieger : « *Le changement a été très radical. Nous avons décidé de ne construire et de ne vendre que des maisons passives. C'était une décision audacieuse, prise trop tôt. Le marché n'était pas encore prêt. Par conséquent, les années qui ont suivi ont été difficiles. Les clients n'osaient pas franchir le pas vers une habitation passive et les institutions ne s'y intéressaient pas non plus* ».

Johan De Vlieger : « *En fin de compte, il a fallu une bonne dizaine d'années avant que le marché ne s'ouvre complètement à la construction passive. Les prêts pour une maison passive sont devenus moins chers, le gouvernement a fait un effort financier... Une grande différence par rapport à 2009 ! Mais c'est à cette époque que nous avons jeté les bases de notre entreprise avant-gardiste d'aujourd'hui. Aujourd'hui, nous construisons de manière passive, mais grâce aux connaissances et à l'expérience que nous avons accumulées, nous le faisons pratiquement sans que le client s'en aperçoive. De plus, les réglementations actuelles requièrent déjà qu'une habitation soit quasi-passive. Au final, la législation rattrape toujours la pratique* ».

le logement

> « Satisfaire adéquatement les besoins en matière de logement demeure une priorité absolue »

La récompense ultime

Bostoen est donc sorti grandie de la période 2009-2012. Johan De Vlieger : « *Depuis lors, nous avons poursuivi notre croissance, malgré les taux d'intérêt problématiques, les difficultés liées aux permis et l'augmentation des prix des matériaux. C'est la récompense ultime de notre travail de pionnier et du nom et de la renommée que nous nous sommes forgés dans le domaine de la construction écologique et durable. À l'avenir, nous comptons donc poursuivre sur cette voie, en restant bien entendu attentifs aux nouvelles opportunités et aux innovations. Nous voulons conserver notre avance et, si possible, l'accroître. Aujourd'hui, Bostoen peut déjà construire des logements qui produisent plus d'énergie que nécessaire* ».

La Flandre n'est pas encore saturée

Selon Bostoen, affirmer que la Flandre est complètement bâtie ne correspond pas à la réalité. « *Prenez la peine de regarder la Flandre du ciel. Si vous considérez tous les jardins comme des zones bâties, vous obtenez en effet un chiffre significatif. Mais il faudrait au moins diviser ce chiffre par deux, et même alors, il resterait encore beaucoup de place. Pour être clair, nous préconisons fortement de ne plus construire dans l'espace encore non-bâti. Mais que cela se traduise par une suppression des permis dans les secteurs résidentiels existants a un impact particulièrement important sur l'accessibilité financière. Nous constatons donc un glissement du marché du propriétaire-occupant vers le marché de la location, et nous devons vraiment nous en préoccuper. Cela reste un défi qui prend de l'ampleur chaque jour, mais la possibilité d'offrir un toit à chacun demeure l'âme et la raison d'être de notre activité. Tout ce que nous faisons, nous le faisons par passion et conviction pour répondre à ce besoin primaire* », conclut Johan De Vlieger. ■

Construction modulaire à ossature bois pour le marché professionnel de la construction

Bostoen n'est pas seulement actif sur le marché B2C en tant que promoteur de projets, mais s'est récemment profilé, par l'intermédiaire de BFB Wood, comme partenaire commercial pour les toitures, les cloisons, les caillebotis de sol, les éléments de façade et les modules 3D en ossature bois et CLT. La société se concentre sur les marchés professionnels de la construction en Belgique, au sud des Pays-Bas, au Grand-Duché de Luxembourg et dans le nord de la France. Cette offre est exclusivement développée et produite par la société sœur Jumatt qui, avec près de 60 ans d'expérience, possède une expertise unique en matière de construction (modulaire) en ossature bois. «*Grâce à ces blocs de construction modulaires, les promoteurs, les architectes et les entrepreneurs peuvent bâtir des bâtiments complets et participer à la transition sociale et assurément inévitable vers le bois*», précise Johan De Vlieger.

La construction bois a le vent en poupe

En 1989, la famille Riche, propriétaire du groupe de menuiserie du même nom, fonde Stabilame pour disposer de sa propre entreprise de fabrication poutres et carrelets en lamellé-collé. Pour diversifier ses activités, Stabilame se tourne rapidement vers la construction de maisons en bois, jusqu'à être reconnue aujourd'hui comme une société pionnière dans la recherche de solutions durables et circulaires dans le domaine de la construction bois.

Pour convaincre un secteur de la construction parfois réticent des nombreux avantages de leur matériau fétiche, l'entreprise basée à Mariembourg a réussi à se démarquer de ses concurrents, avec un offre complète de solutions bois et une approche globale de ses projets, de la conception jusqu'au potentiel réaménagement ou démontage.

Optimiser, encore et toujours ?

L'entreprise Stabilame est la seule entreprise de construction en Belgique à proposer les cinq systèmes constructifs en bois (poteaux poutres, madriers empilés, ossature bois, CLT collé et CLT cloué) : « *Cela nous offre une vision "360 degrés" et nous permet de combiner les solutions au sein d'un même projet en fonction des besoins, ce qui permet aussi d'optimiser la quantité de bois utilisée* », explique Laurent Riche, Administrateur délégué chez Stabilame. Il ajoute : « *Cette recherche d'optimisation fait partie intégrante de notre ADN d'entreprise. Elle entraine une diminution du coût final pour le maitre d'ouvrage, tout en minimisant l'impact environnemental du projet* ».

La préfabrication, un atout majeur de la construction bois, constitue également un autre aspect crucial dans le travail d'optimisation de Stabilame : « *Nous sommes capables de créer en atelier la plupart des éléments constitutifs de nos bâtiments, qu'il nous suffit ensuite d'assembler sur le site. Cela représente un gain de temps considérable sur chantier, mais aussi des conditions de travail bien plus agréables pour nos ouvriers* ». L'entreprise s'appuie sur des méthodes de préfabrication 2D augmentées, par exemple en intégrant déjà sur des panneaux CLT de l'isolation, les membranes, châssis..., mais aussi sur des modules 3D, déjà équipés des techniques spéciales.

La durabilité comme maitre-mot

Stabilame revendique fièrement sa détermination à prouver le faible impact environnemental de ses produits et activités. Laurent Riche retrace les origines de cette démarche : « *Stabilame a toujours eu une fibre éco-responsable marquée. Au début des années 2000, un projet en particulier, centré sur la valorisation des déchets, a scellé notre volonté de nous imposer comme un entreprise exemplaire en termes de durabilité* ».

La gestion de la matière première constitue le point de départ de la quête de durabilité de Stabilame. « *Nous nous procurons du bois pour l'ensemble du groupe Riche, dont Stabilame fait partie. Nous utilisons 100% du bois rentrant, sans aucune perte* », affirme Laurent Riche. Il précise : « *Toutes les chutes de bois sont utilisées. Celles de plus de 20 centimètres sont réinjectées dans la fabrication. Les restes de coupe en dessous ce seuil sont valorisées en tant que briquettes de bois, via la dernière société du groupe Riche, Enercobois* ». En outre, Stabilame s'efforce d'utiliser du bois local, à hauteur de 60 % aujourd'hui, un changement opéré en 2007 avec l'intégration des solutions en CLT cloué et collé parmi les activités de l'entreprise.

Enfin, le Groupe Riche a équipé les toitures de ses bâtiments de 33.000 panneaux solaires en 2022, qui couvrent près de 60 % de la consommation électrique du groupe.

La nécessité de l'éco-conception

« *Aujourd'hui, il est essentiel de prévoir des bâtiments qui peuvent évoluer tout au long de leur durée de vie* », rappelle Laurent Riche. En combinant les divers systèmes constructifs, notamment les poteaux-poutres et les solutions CLT, Stabilame peut développer des bâtiments avec de grands plateaux ouverts, aménageables selon les besoins des utilisateurs. L'entreprise de construction bois met également tout en œuvre pour assurer un démontage facile de ses bâtiments : « *Toute la structure bois est fixée mécaniquement, et peut donc, en fin de vie, être démontée sans difficulté. De plus, le bois récupéré étant du bois massif, il peut être récupéré et transformé facilement, sans même devoir nécessairement repasser par nos ateliers* », ajoute-t-il.

Heureusement, les constructions bois se multiplient, notamment parce que l'on ressent une réelle volonté politique ces dernières années de favoriser le bois, une matière première disponible, renouvelable et durable. Et comme le souligne Laurent Riche : « *Au plus il y aura d'exemples concrets et divers de constructions bois, plus il sera facile de convaincre les derniers sceptiques* ». D'ailleurs, Stabilame organise des « *Journées Architectes* » depuis 10 ans, à raison de 10 journées par an : « *Nous faisons également visiter nos ateliers, le meilleur moyen selon nous de faire découvrir aux architectes le champ des possibles de nos solutions bois* », complète-t-il.

Le concret, l'arme contre le greenwashing

Pour assurer leurs clients de la validité de leur approche durable, l'entreprise Stabilame joue la carte du concret et de la transparence face aux dérives de greenwashing. Cela passe notamment par la reconnaissance de leurs bonnes pratiques par différents labels d'excellence, ainsi que des analyses de cycle de vie (ACV) de leurs matériaux, validés par des déclarations environnementales de produits (EPD). « *Nos matériaux sont aussi repris sur la plateforme online TOTEM, une question de transparence envers nos partenaires et clients, car cela procure une représentation concrète des performances environnementales de nos matériaux, et de l'impact environnemental réel des bâtiments étudiés* », explique Laurent Riche.

Un comportement en situation incendie remarquable

La question de la résistance au feu revient régulièrement lorsque l'on parle de la construction bois, alors que le bois offre des atouts, souvent méconnus, en ce domaine. En effet, le bois, bien que matériau combustible, présente un excellent comportement intrinsèque face au feu, en comparaison des structures en béton armé ou en métal.

Si ces dernières peuvent s'effondrer uniquement sous l'effet de la chaleur, le bois n'est entamé que lorsque les flammes sont en contact avec le matériau. À ce moment, sa vitesse de combustion est connue et caractérisée (« progressive et constante ») : on compte une combustion de 0,7 mm / minute / face exposée. Cela permet de prédire et anticiper son comportement en situation incendie, ce qui est particulièrement apprécié des services de prévention – qui interviennent plus longuement dans un bâtiment bois après le départ d'un incendie que dans une bâtiment traditionnel.

Classée D-s2.d0, sa réaction au feu n'est pas un inconvénient : le dégagement de fumées est modéré et il n'y a pas de projection de gouttelettes enflammées – à l'opposé des produits pétro-sourcés, par exemple. Ensuite, des produits de finition spécifiques peuvent lui conférer une classe de réaction supérieure au besoin, tels que des lasures ou des vernis intumescents. Pour les projets publics et les projets de grande et moyenne hauteur, Stabilame, disposant d'un bureau d'étude intégré, peut contribuer à définir tant les éléments destinés à la stabilité qu'à la sécurité incendie de vos opérations. ■

La qualité fait partie intégrante de la durabilité

Basé à Bruxelles et actif dans 25 pays et sur 5 continents, BESIX Group est un groupe belge incontournable dans les secteurs de la construction, du développement immobilier et des concessions. Cet acteur majeur est actif depuis 1909 et compte parmi ses réalisations emblématiques le Burj Khalifa à Dubaï, la plus haute tour du monde, des bâtiments du Parlement Européen à Bruxelles et le Grand Musée Egyptien, sur le plateau des pyramides de Gizeh. Eveline Buyens, Concrete & Sustainability Senior Engineer au sein du groupe, a eu l'occasion de participer à de nombreux projets prestigieux.

Quels sont les projets les plus emblématiques auxquels vous avez participé ?

Eveline Buyens : Au cours des six dernières années, j'ai travaillé en tant que technologue du béton, entre autres sur la rénovation du tunnel Annie Cordy à Bruxelles (anciennement tunnel Léopold II), mais aussi en tant qu'expatriée pour BESIX à l'étranger. J'ai notamment travaillé sur deux gratte-ciel en béton à haute résistance au Qatar, sur un barrage au Cameroun avec notre propre centrale à béton et sur le béton architectonique du nouveau musée Guggenheim d'Abu Dhabi. Depuis février 2023, je suis de retour au siège à Bruxelles en qualité de Concrete & Sustainability Senior Engineer.

En quoi consiste cette fonction ?

En tant que Concrete & Sustainability Senior Engineer, j'ai deux responsabilités principales au sein de BESIX. Premièrement, au sein de BESIX Engineering, je suis responsable de notre département Durabilité. Nos ingénieurs effectuent notamment des analyses du cycle de vie des projets, en incluant le CO_2 comme paramètre de conception afin d'optimiser le projet dans une optique de durabilité. Nous disposons également de connaissances internes sur les passeports de matériaux et les exigences de circularité dans la conception et l'exécution afin de minimiser les déchets dans les projets de construction.

Deuxièmement, je reste impliquée dans les aspects technologiques du béton de nos projets dans le monde entier. Nous cherchons à développer des mélanges de béton les mieux adaptés à chaque projet en termes de résistance, de longévité et de mise en œuvre. Le béton étant l'un des principaux responsables de l'empreinte carbone d'un projet de construction, les critères de durabilité comme l'empreinte carbone et la circularité deviennent de plus en plus importants. Aujourd'hui, nous les intégrons donc au maximum dans le développement du mélange de béton le plus approprié.

Quel est l'impact du secteur de la construction, et plus particulièrement du béton, sur l'environnement ?

A l'échelle mondiale, le secteur de la construction est responsable de 40 % des émissions totales de CO_2. La majeure partie de ces émissions, à savoir 70 %, correspond au CO_2 opérationnel, par exemple la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation des bâtiments. C'est à ce niveau que les maîtres d'ouvrage et les architectes peuvent jouer un rôle important en se tournant vers des bâtiments neutres sur le plan énergétique. Les 30 % d'émissions restants sont essentiellement des émissions de CO_2 dues à la production de matériaux de construction (28 %) et aux activités de construction elles-mêmes (2 %), aspects dans lesquels nous jouons un rôle important en tant qu'entrepreneurs. Dans la catégorie des matériaux de construction, le béton et l'acier représentent les plus grands responsables, respectivement à hauteur de 7 % et 8 % des émissions mondiales de CO_2.

Pour illustrer mon propos, j'utilise souvent cette comparaison : 1 m³ de béton a la même empreinte carbone que 2 500 kilomètres parcourus en voiture. Cela souligne le fait que dans le secteur de la construction, nous pouvons avoir beaucoup plus d'impact dans notre travail quotidien que dans notre vie personnelle, et que toutes les petites optimisations contribuent à faire la différence.

Quels sont les efforts déployés par BESIX pour réduire cet impact justement ?

Dans le cadre de notre engagement envers les principes ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), nous réduisons activement notre empreinte environnementale, soutenons l'engagement sociétal et respectons des normes éthiques. En 2022, BESIX a étendu avec succès la certification de niveau 5 de l'échelle de performance CO2 de BESIX Pays-Bas à la B.U Europe. Cette certification témoigne de notre sensibilisation au CO2 et des résultats de nos stratégies actives de réduction des émissions de CO2. BESIX a également adopté une politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre au niveau de notre division européenne, avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone pour les **champs d'application 1 et 2** d'ici 2050 au plus tard. À cette fin, nous avons élaboré une feuille de route claire comprenant des initiatives comme un parc automobile 100 % sans émissions d'ici 2032 et des contrats d'énergie 100 % renouvelable d'ici 2025 pour nos bureaux et pour les projets où nous avons une influence directe sur le type de contrat d'énergie. Nous avons également l'ambition d'être neutres en carbone pour **le champ d'application 3** d'ici 2050 au plus tard en stimulant notre supply chain, principalement les producteurs de matériaux de construction, et en proposant des solutions plus durables à nos partenaires et à nos clients.

De quelle manière contribuez-vous à la mise en œuvre de ces mesures ?

Notre département d'ingénierie travaille en étroite collaboration avec le département chargé de l'approvisionnement pour se tenir au courant des solutions et des stratégies durables de nos fournisseurs, tant sur le plan technique que commercial. Nous essayons d'identifier les alternatives durables disponibles durant les phases d'appel d'offres et de conception grâce à une analyse de l'empreinte carbone et/ou de circularité, et nous les présentons à nos clients sous forme de données chiffrées, de manière transparente. Plus tôt nous intervenons dans la conception en tant qu'entrepreneur, plus notre impact est important.

L'expérience internationale permet d'élargir plus facilement le champ des possibles, grâce notamment à la connaissance et à la mentalité d'autres pays ou continents. Mon séjour au Moyen-Orient m'a encouragé à oser sortir des sentiers battus et à adopter un état d'esprit entrepreneurial en matière d'innovation et de croissance. En ce qui concerne la durabilité, il est très intéressant de suivre de près les réglementations et les initiatives en France et aux Pays-Bas, par exemple, car elles constituent une motivation importante et efficace pour promouvoir des solutions durables tout au long de la chaîne de valeur, plutôt que de se contenter de choisir l'option la moins chère.

Lorsque l'on recherche des méthodes alternatives (de construction) à moindre impact, la question de la qualité revient souvent. Est-ce que c'est aussi une préoccupation pour BESIX ?

Selon moi, la qualité fait partie intégrante de la durabilité. Si la qualité ne peut être garantie, il y a un risque élevé de dégradation prématurée, de réparation ou même de démolition et de reconstruction, ce qui a également des répercussions négatives sur la durabilité. D'autre part, nous encourageons les clients à proposer des options de méthodes ou de matériaux nouveaux et alternatifs, après mûre réflexion bien entendu. Par exemple, si la qualité peut être garantie par un ATG (agrément technique général) ou un programme d'essai supplémentaire, cela ne doit pas freiner l'innovation.

Enfin, en tant que Concrete & Sustainability Senior Engineer, comment voyez-vous l'avenir de BESIX et plus généralement du secteur de la construction ?

Je pense que dans les années à venir, il y aura un changement de mentalité où la durabilité deviendra un facteur décisif dans la façon dont nous concevons et construisons, et que cela ne pourra devenir une réalité uniquement si des réglementations sont mises en œuvre à cet effet. Pensez, par exemple, à MKI/MPG aux Pays-Bas ou à RE2020 en France. Même en Arabie saoudite, des limites sont fixées pour l'empreinte carbone maximale de l'acier et du béton. Par conséquent, ce n'est plus seulement la solution la moins chère qui l'emporte, mais celle qui peut répondre aux exigences de durabilité de la manière la plus rentable. Et nous nous y préparons déjà au sein de BESIX Engineering. ■

Scope 1 (carbone opérationnel) : émissions directes de CO2 causées par des sources propres au sein de l'organisation. Il s'agit des émissions provenant de nos propres activités liées aux bâtiments, au transport et à la production.
Scope 2 (carbone opérationnel) : émissions indirectes de CO_2 provenant de la production d'électricité ou de chaleur achetée et consommée.
Scope 3 (carbone intégré) : émissions indirectes de CO_2 causées par les activités commerciales d'une autre organisation. Il s'agit d'émissions provenant de sources qui n'appartiennent pas à l'organisation et sur lesquelles elle ne peut exercer aucune influence directe, par exemple les matériaux de construction.

Certus Rail Solutions : pour la première fois officiellement sur le réseau ferroviaire belge

Une première pour la Belgique: Certus Rail Solutions roule officiellement sur le réseau ferroviaire belge pour la première fois. C'est la toute première grande réalisation de Certus Rail Solutions. Actuellement, il y a donc 13 opérateurs ferroviaires différents autorisés à circuler sur le réseau belge.

En tant que nouvel opérateur, Certus Rail Solutions se concentre sur une série d'activités spécialisées uniques. Certus est l'un des deux opérateurs en Belgique spécialisés dans le transport de matériel ferroviaire, de grandes machines ferroviaires et de trains de chantier.

Un avantage supplémentaire : étant donné que Certus Rail Solutions fait partie du groupe Strukton, plus important, elle dispose également de toutes les connaissances nécessaires pour transporter ces machines de manière sûre et rapide jusqu'aux zones de chantier. « *Cela nous permet également de réagir rapidement et de manière très flexible aux nombreuses demandes du secteur ferroviaire pour fournir un soutien logistique spécifique lors de l'exécution de travaux et de transports commerciaux,* » dit-on.

De plus, la gamme de services comprend également l'exécution de trajets spécifiques dans les zones portuaires et industrielles. Il s'agit principalement de trajets plus courts entre les entreprises et les faisceaux ferroviaires (qui sont des endroits où les trains de marchandises et les wagons peuvent être temporairement garés). Les trajets courts pour les entreprises disposant de leur propre infrastructure ferroviaire font également partie des possibilités offertes par Certus Rail Solutions.

Les activités débutent avec deux locomotives électriques propres. À court terme, des transports avec des locomotives diesel seront également ajoutés, de sorte que les wagons contenant des matériaux, des machines de chantier et des trains de chantier puissent également être transportés vers des zones de chantier non électrifiées. À terme, Certus Rail Solutions souhaite devenir un acteur majeur du secteur ferroviaire et étendre davantage ses activités et sa flotte. ■

SEEDS *of* LAW

Legal Consultancy and Advocacy

"All the flowers of tomorrow are in the seeds of today

Business Law Firm

Collaborating with **Andersen Global**

Brussels Ghent Antwerp

www.seeds.law - info@seeds.law

SCAN FOR MORE INFO

Cette année, Stadsbader

Une entreprise de construction mult prête pour le futur

En début d'année, Stadsbader a célébré - avec un peu de retard dû au Covid - son 75ème anniversaire. L'entreprise de construction globale, qui a acquis une grande expertise dans les projets multidisciplinaires, est aujourd'hui un acteur récurrent et certainement de premier plan dans ce domaine. Les thématiques telles que l'intégration verticale, la qualité, la sécurité, l'environnement, la durabilité et l'innovation ne sont pas des mots vides de sens dans les bureaux et sur les chantiers de Stadsbader. La FEGC s'est entretenue avec le Directeur Général, Dominique Valcke, au sujet de l'ADN d'entreprise de Stadsbader et des défis à relever pour le futur proche et plus lointain.

L'entreprise familiale Stadsbader a été fondée à Harelbeke en 1946. Aujourd'hui, elle est dirigée par Dominique Valcke, qui incarne déjà la troisième génération. Stadsbader s'appuie sur une position stable dans le secteur des projets privés et publics, reposant sur une structure financière solide. L'objectif principal est d'assurer une satisfaction maximale des clients grâce à une exécution de qualité, rapide et adéquate des projets. « *Nous investissons dans des partenariats de longue durée où le dialogue, la responsabilité et le respect mutuel constituent la base d'une collaboration fructueuse. Grâce à notre polyvalence, à notre force opérationnelle et à notre flexibilité, nous pouvons intervenir rapidement* ». Stadsbader applique cette philosophie depuis plus de 75 ans, un jalon qui a été dignement célébré. Le samedi 28 janvier, l'entreprise a accueilli 2 000 employés et partenaires lors d'une grande fête en l'honneur de cet anniversaire et à l'occasion du 50e anniversaire de l'actuel PDG.

C'est donc une année de double célébration. Et sans doute aussi un directeur général très fier de ce moment ?

Dominique Valcke: Absolument. Nous sommes des entrepreneurs dans l'âme et nous aimons le faire savoir. Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est grâce à plusieurs facteurs. Dans ce contexte, l'intégration verticale revêt une importance cruciale. Stadsbader est actif dans la voirie, la construction, le génie civil et les techniques. Le fait que nous puissions diffuser et partager nos connaissances dans tous ces domaines représente un atout majeur. Le processus de construction est une tâche complexe. Le fait de disposer d'un interlocuteur unique pour toutes les facettes de ce processus constitue donc une valeur ajoutée indéniable pour nos clients. En outre, nous donnons à nos employés toutes les possibilités de continuer à se former, de se spécialiser ou de se réorienter dans ces domaines. Cela permet également à l'atelier de rester à jour, vivant et enthousiaste.

Nous croyons également beaucoup aux partenariats durables avec des parties externes. Lorsqu'il s'agit de projets multidisciplinaires, de design & build, de partenariats temporaires, etc., il est indispensable de disposer de partenaires et de sous-traitants de confiance pour rendre le processus de construction aussi efficace que possible. Il en va de même pour ce qui est du feeling, de la connexion que vous ressentez, en tant qu'entreprise, vis-à-vis des matières premières que vous utilisez et des projets que vous réalisez. Et ce feeling doit être présent à tous les niveaux. De cette manière, vous pouvez contrôler le processus de construction de manière optimale. Ce sont toutes ces choses qui ont guidé la croissance de Stadsbader au fil des années. Et grâce à ce processus, nous veillons en permanence à notre stabilité financière, un aspect que nous considérons comme essentiel.

Comment l'environnement et la durabilité s'intègrent-ils dans votre démarche aujourd'hui ?

Ce sont des préoccupations constantes dans notre développement et notre recherche d'innovation. Le recyclage, la circularité, un processus de construction respectueux de l'environnement... sont autant d'éléments étroitement liés et sur lesquels nous nous engageons depuis longtemps déjà. Ces dernières années, nous nous y sommes consacrés de manière de plus en plus formelle, comme en témoigne par exemple notre niveau 5, le plus élevé possible, sur l'échelle de performance en ma-

célèbre ses 75 ans :
tidisciplinaire résolument

tière d'émissions de CO2. Nous voulons continuer à progresser dans ce domaine, qui constitue un processus continu. Stadsbader a également été désignée "Best Managed Company", et ce pour la quatrième année consécutive. Le jury a été impressionné par notre vision de la durabilité et comment celle-ci est enracinée dans les valeurs fondamentales de l'entreprise. De telles reconnaissances, année après année, nous incitent à maintenir la barre très haut.

D'autre part, de plus en plus de voix s'élèvent, tant chez les grands groupes que chez les PME, pour dire que le processus d'octroi de permis est aujourd'hui de plus en plus complexe, voire trop complexe. Partagez-vous ce point de vue ?

Il est devenu plus compliqué sur tous les plans, je ne vais certainement pas le nier. C'est pourquoi il nous faut nous efforcer à travailler de manière plus efficace. Et par "nous", je veux dire aussi bien les entrepreneurs que les pouvoirs publics. Pour Stadsbader, la numérisation offre une grande partie de la réponse à cette problématique. Ainsi, nous nous appuyons sur un système numérique et pratique de Conneqtr, pour le suivi social des travailleurs sur le chantier. Mettre en place un tel système demande du temps et de l'argent, mais l'investissement est vite rentabilisé. La numérisation va bien sûr beaucoup plus loin. Plus vous numérisez les processus internes, moins la charge administrative est lourde et plus vous travaillez efficacement. Nous sommes également en train d'étudier ce qu'il est possible de faire en termes de bons de livraison numériques.

Quel est, selon vous, le principal défi auquel le secteur est confronté aujourd'hui ?

Nous pouvons identifier des défis dans tous les domaines. En matière de durabilité, de circularité, d'environnement, d'innovation… Et certainement aussi au niveau de l'énergie, qui est une préoccupation majeure dans presque tous les projets aujourd'hui. Les bâtiments sont mieux isolés, plus sûrs contre les incendies, plus respectueux de l'environnement et une grande partie des efforts porte désormais sur l'optimisation de la consommation d'énergie. Il en va de même pour la gestion de l'eau. Aujourd'hui, les travaux d'infrastructure sont souvent des projets d'adoucissement de l'eau, ce qui n'est pas surprenant. L'infiltration de l'eau, la récupération, les bassins de rétention, et d'autres aspects encore sont devenus la norme, que ce soit pour les projets résidentiels, d'infrastructure ou industriels. Dans ce contexte, le fait que Stadsbader se positionne en tant qu'acteur multidisciplinaire est très important pour le développement futur de l'entreprise. Beaucoup de ces aspects sont devenus évidents pour nous, mais c'est avant tout parce que nous avons pris les devants dès le début.

Un formidable projet de référence à ce niveau est sans aucun doute la récente réalisation du centre de recherche Flanders Make à Courtrai, un centre de recherche de pointe sur les dernières technologies et méthodes de production de l'industrie 4.0.

Que ce soit en termes de la nature du projet ou de son exécution, il s'agissait sans aucun doute d'un projet de référence pour nous. Nous avons réalisé ce projet design & build avec ION et le résultat final est un centre de R&D multifonctionnel et résolument tourné vers l'avenir, comprenant à la fois des laboratoires magnifiques d'un point de vue esthétique et des zones de recherche pratiques et efficaces. Étant donné que nous devions faire entrer des équipements très volumineux pour tester les nouvelles installations, nous avons dû relever un sacré défi en termes de stabilité. Imaginez seulement : des salles hautes, des structures lestées, des planchers avec post-tension, des ponts roulants très lourds… Mais ce type de défi rend naturellement un projet encore plus intéressant. D'autant plus que le centre regroupe de nombreux éléments : techniques de pointe, robotisation, durabilité, bureaux confortables en lien avec la R&D… Nous retirons beaucoup de satisfaction de tous nos projets, mais des projets comme celui-ci rendent notre travail encore plus spécial. ■

22 ans et passionné par la restauration

Avec des implantations à Bree et Neeritter (Limbourg néerlandais), ABB&Z se profile depuis longtemps comme un spécialiste de la rénovation et de la restauration de bâtiments classiques et historiques. ABB&Z garantit un service complet, du conseil à la réalisation, et ce, tant pour les administrations locales que pour les pouvoirs publics, les associations de logement et les particuliers. Il y a près de 40 ans, Will Baselmans créait l'entreprise. A ce jour, Will est toujours aux commandes et la relève semble assurée grâce à son fils Dilaan, 22 ans, une jeunesse rare dans le secteur de la restauration et de la rénovation.

En tant qu'entrepreneur général, ABB&Z prend en charge l'ensemble de l'exécution, depuis les travaux de démolition jusqu'à la rénovation et la restauration complète. Dans son propre atelier de menuiserie, l'entreprise spécialisée dispose de machines modernes pour restaurer les fenêtres, les portes et autres éléments dégradés et leur redonner leur style d'antan ou les agrémenter de nouveaux ornements. ABB&Z peut également se charger de l'entretien et de la maintenance afin de préserver non seulement la qualité, mais aussi la valeur du bâtiment sur une plus longue période. Dilaan Baselmans assume aujourd'hui le rôle de gérant au sein de l'entreprise. Et ce, à l'âge de 22 ans. « *J'ai fait des études de mécanique, mais pendant les vacances scolaires, je travaillais inévitablement dans l'entreprise de mon père* », précise Dilaan. « *C'est comme ça que j'ai découvert la restauration d'églises, de monuments, de moulins à vent... Aujourd'hui, j'ai 22 ans et cela fait officiellement 3 ans que je fais partie de l'entreprise* ».

Les origines de cette fascination pour le patrimoine et la restauration ne sont donc pas à chercher bien loin ?

Dilaan Baselmans : Très vite, il s'est avéré que j'avais une grande affinité avec les bâtiments anciens qui véhiculent beaucoup de passion, d'émotion. Je préfère largement travailler sur ces bâtiments plutôt que de rester toute la journée dans un hangar derrière une machine. Il était donc parfaitement logique que je rejoigne tôt ou tard l'entreprise de mon père. Enfant déjà, j'accompagnais mon père. Les vieux meuniers m'expliquaient ce qu'ils faisaient et ils avaient plaisir à transmettre leur passion à un enfant de neuf ans. En plus, on me laissait souvent regarder ce qui se passait en coulisses, ce qui m'a

permis de comprendre toutes les techniques et tous les mécanismes.

Vous rendez-vous compte que vous êtes une exception dans le secteur ?

Je connais bien des trentenaires passionnés par le patrimoine et la restauration, mais je n'ai encore rencontré personne de mon âge. Ce qui m'attire le plus aujourd'hui, c'est le savoir-faire artisanal. Monter un mur droit de 100 m de long en deux jours ne me dit rien, mais prendre le temps pour restaurer un élément particulier et lui redonner un caractère d'origine, j'adore. Et chaque projet est différent. À l'époque, chaque menuisier local avait sa propre façon de travailler et de construire. Cela signifie que nous découvrons nous aussi de nombreuses techniques anciennes. Les matériaux de construction sont également très différents. Du côté de la Meuse, on trouve beaucoup de pierres de la Meuse ou de roches de lave, tandis que dans le Sud du Limbourg, on trouve beaucoup de marne et de pierre naturelle.

Donc, vous avez appris le savoir-faire par la pratique ?

En effet. Au fil des années, vous maîtrisez des techniques, de la maçonnerie au travail du bois. Et c'est un processus continu, puisque j'apprends encore tous les jours. C'est la même chose pour mon père. C'est aussi ce qui rend le métier si intéressant, on ne cesse d'évoluer.

Fin mai 2023, vous avez installé une roue hydraulique pour montrer aux jeunes en quoi consiste la restauration du patrimoine. De telles initiatives sont-elles nécessaires pour faire connaître ce secteur particulier ?

Je pense que oui. Il y a une pénurie chronique de professionnels, surtout dans le secteur de la restauration. Il est dommage que les écoles ne mettent pas davantage l'accent sur la restauration et la rénovation. Quand on étudie le travail du bois, on apprend peut-être à fabriquer une nouvelle armoire ou à construire un toit, mais on n'apprend pas les techniques du passé. La roue hydraulique a certainement intéressé les jeunes, mais je me rends compte qu'il est très difficile de développer une véritable passion pour le domaine. Il y a le programme habituel et ça s'arrête souvent là. Et tout le monde ne dispose pas d'un atelier à la maison pour s'occuper de pièces anciennes par ses propres moyens. L'ensemble du secteur de la construction est encore trop peu étudié dans l'enseignement, mais pour la restauration, il n'existe même pas de cours spécifique aujourd'hui. Il y a donc encore du travail à faire.

Heureusement, vous prouvez que les jeunes ont un bel avenir dans le secteur de la restauration.

Et je suis sûr à 100 % que je ne me lasserai pas de ce travail de sitôt, pour ne pas dire jamais. Il y a de fortes chances que je continue jusqu'à la retraite. Et comme je l'ai dit, j'ai encore beaucoup à apprendre, parce que le travail n'est certainement pas facile. Par exemple, nous travaillons avec un restaurateur d'orgues local. Il m'a dit récemment qu'il fallait jusqu'à 20 ans d'expérience pour pouvoir vraiment travailler sur un orgue de manière indépendante parce qu'il s'agit d'un travail très complexe. Mais d'un autre côté, c'est aussi ce qui rend ce travail si valorisant. On éprouve une immense satisfaction à restaurer un bâtiment ou une pièce historique pour lui redonner sa gloire d'antan. ■

L'écologisation de la flotte reste une priorité pour Volvo Trucks

Le groupe suédois Volvo est l'un des principaux fabricants mondiaux de camions, de bus, de matériaux de construction, de moteurs pour bateaux et pour diverses applications industrielles. Faisant partie du groupe Volvo, Volvo Group Belgium, dont le siège est à Gand, emploie aujourd'hui plus de 3500 personnes, réparties dans différents départements. Pour un acteur de cette envergure dans le domaine de l'équipement, l'innovation, le renouvellement et le respect de l'environnement sont des priorités absolues. Volvo Trucks se profile donc comme un pionnier en matière de réduction des émissions de CO_2 dans le secteur de la construction. « *De l'électrique à l'hydrogène, nous nous devons de toujours rester à la pointe du progrès* », déclare Frank Kimpe, directeur général de Volvo Trucks Belux.

Chaque année, le groupe Volvo investit plusieurs millions d'euros dans ses implantations en Belgique. Dans le passé, ces investissements ont souvent pris la forme d'une expansion des activités, de nouvelles activités, de nouveaux bâtiments et de rénovations de bâtiments existants. Pourquoi : « *Nous cherchons à offrir des services et des produits de classe mondiale, et l'amélioration des processus, des systèmes et des produits est incontournable* », déclare-t-on au sein du groupe. Volvo estime que chaque entreprise a une grande responsabilité sociale. Ce n'est donc aucunement un hasard si le respect de l'environnement est une valeur fondamentale pour l'ensemble du groupe depuis les années 70 : « *Nous voulons clairement faire partie de la solution. Comment ? C'est simple, grâce à notre politique environnementale stricte à Gand, nous avons déjà été reconnus comme la première usine automobile neutre en CO_2 au monde et la première du Volvo Group* ».

L'électrification de l'ensemble de la flotte constitue-t-elle un facteur déterminant à cet égard ?

Frank Kimpe : Absolument. Cette tendance est déjà à la hausse chez plusieurs constructeurs, mais Volvo fait incontestablement figure de pionnier dans ce domaine. En 2018, nos premiers véhicules électriques sont arrivés sur le marché et, à partir de 2022, l'ensemble de notre gamme sera disponible en version électrique, qu'il s'agisse de petits ou de grands véhicules. Spécifiquement pour le secteur de la construction, il y a notre Volvo FMX, le camion de construction le plus robuste de Volvo Trucks, que nous avons produit en série dans une configuration à 4 essieux pour la version électrique. Aujourd'hui, toute notre gamme est disponible en version à batterie électrique. Différentes prises de force mécaniques, électromécaniques ou électriques sont disponibles sur ces véhicules pour les différentes applications comme les bennes, les bétonnières et autres. Sur nos camions diesel et électriques, nous proposons le Volvo Dynamic Steering, une excellente option pour le secteur de la construction. Cette option combine la direction hydraulique conventionnelle avec un moteur électrique monté sur le mécanisme de direction. Cela fait de nous une entreprise unique en son genre.

Cela signifie-t-il que les moteurs diesel traditionnels sont voués à disparaître ?

Pour l'instant, il s'agit d'une alternative. Et, bien sûr, nous voyons aussi au-delà de l'électrification par batterie. Nous continuons également à développer des solutions à base d'hydrogène, éventuellement avec la technologie des piles à combustible, où l'hydrogène est converti en électricité, qui est utilisée pour alimenter le camion. D'autre part, nous continuons à développer des moteurs à combustion interne alimentés par du biogaz, des biocarburants et de l'hydrogène. Dès lors, nous explorons en permanence les possibilités pour trouver l'équilibre parfait entre d'une part une flotte plus verte et une flotte toujours plus efficace d'autre part. Rendre notre flotte plus respectueuse de l'environnement correspond à une vision stratégique claire du groupe Volvo. L'objectif est de ne proposer que des solutions sans énergie fossile à partir de 2040, pour pouvoir répondre aux accords de Paris d'ici 2050.

Comment évaluer l'impact positif de cette flotte "plus propre" ?

L'impact est réellement significatif. Avec 0 km au compteur, donc purement en termes de production, un véhicule diesel aura des émissions de CO_2 plus faibles, mais cela est évidemment plus que compensé une fois que les véhicules sont en service. Et la différence en fin de vie est énorme. Par ailleurs, dans le secteur de la construction, les équipements sont souvent utilisés dans des zones urbaines très fréquentées où la réduction des émissions peut avoir un impact encore plus important, pour le bien-être des personnes. En outre, les véhicules électriques sont beaucoup moins bruyants, ce qui signifie que les travaux pourront se dérouler 24 heures sur 24 sans causer de pollution sonore, pour ainsi dire. Ce qui, bien sûr, améliore la productivité et l'efficacité.

Si l'on considère les capacités de charge et le rayon d'action actuels des engins de chantier électriques, le marché est-il aujourd'hui prêt à passer au "full electric" ?

Cela reste un axe de travail. Nous estimons que d'ici 2030, 50 % de nos ventes seront des véhicules électriques. Et encore, cela dépendra de la région où le client opère, de la fonction de l'équipement, du développement de solutions à base d'hydrogène... Il sera toujours question de l'électrique combiné à autre chose, mais en fin de compte, nous chercherons spécifiquement avec le client non seulement la solution la plus efficace, mais aussi la plus verte. Encore aujourd'hui, il y a de grands progrès à faire. Actuellement, 45 % des transports sur nos routes parcourent moins de 350 km par jour. On pourrait commencer dès maintenant à étudier la situation de ce groupe. C'est une opportunité gigantesque.

Avez-vous remarqué que, de manière générale, l'ensemble de l'industrie s'est fortement engagée dans l'écologisation de ses équipements ?

Tout le monde commence à suivre la même voie. C'est une grande différence par rapport à il y a quelques années, où le consensus était beaucoup plus faible à ce niveau. Volvo Group a délibérément joué un rôle de pionnier dans ce domaine. Car il faut beaucoup de temps, de recherche et de développement avant de franchir les premières étapes. En fin de compte, notre objectif principal reste de soulager le client autant que possible. C'est la raison pour laquelle nous examinons également chaque situation individuellement.

Quelle est la situation de l'installation électrique du client ? Y a-t-il des panneaux solaires, des générateurs éoliens internes, des batteries, etc. Quelle infrastructure de recharge devons-nous fournir ? Avec nos partenaires, nous recherchons toujours une solution globale. Néanmoins, je conseille à tout le monde de faire la transition, si ce n'est pas déjà fait. Le secteur doit suivre le mouvement et comprendre qu'il ne s'agit pas d'une phase passagère. La législation va également exercer une pression de plus en plus forte. J'espère que ce ne sera pas seulement en termes de réglementations, mais aussi en termes d'incitations. Aujourd'hui, la Flandre donne déjà un sérieux coup de pouce à nos entreprises. Il faut espérer que la Wallonie lui emboîtera bientôt le pas en apportant un soutien financier à cette importante transition énergétique. Non seulement pour l'achat des véhicules, mais aussi pour les infrastructures de recharge. Dans cette transition indispensable, nous aurons besoin de l'implication de toutes les parties. ■

VOLVO

PLUS SILENCIEUX
SUR LE TERRAIN
ALL-ELECTRIC

Le robuste Volvo FMX Electric peut livrer et récupérer des matériaux et des machines lourds dans les zones sensibles de la ville avec le moins de perturbations possible. Il répond ainsi aux exigences de la société en matière de transports plus propres et plus silencieux. Pour simplifier la transition vers l'électromobilité, le camion est proposé avec des solutions pour la recharge, la planification de l'itinéraire et de l'autonomie, le statut énergétique, et plus encore. Pour en savoir plus, scannez le code QR.

Volvo Trucks. Driving Progress

Prolongation du taux réduit de TVA sur la démolition et la reconstruction : y a-t-il de la lumière au bout du tunnel ?

En suivant les objectifs énoncés dans l'accord gouvernemental, un taux réduit de TVA temporaire a été introduit fin 2020 pour la démolition et la reconstruction de logements. Suite à son succès, la mesure a été prolongée jusque fin 2023, mais risque maintenant de mourir en silence en raison d'une impasse politique. Pourtant, cette prolongation est non seulement nécessaire pour permettre aux familles d'échanger une vieille maison contre un nouveau logement durable au cours des prochaines années, mais aussi pour atteindre nos objectifs climatiques et budgétaires.

De plus, il est également nécessaire de clarifier rapidement la situation des projets de construction pour lesquels un permis d'environnement a été déposé depuis le 1er juillet 2023 et qui, en raison de l'entrée en vigueur d'une disposition anti-abus, ne pourront que partiellement bénéficier du taux réduit. L'incertitude qui en découle a conduit de nombreux projets de démolition et de reconstruction à être mis en attente, ce qui freine également l'activité économique et la rentabilité de certaines entreprises de construction.

Dans cet article, nous examinerons plus en détail les raisons pour lesquelles il n'a pas encore été possible d'atteindre un consensus politique sur la prolongation de cette mesure. Nous accorderons ensuite une attention particulière aux conséquences (juridiques) de cette impasse politique, y compris l'application de la disposition anti-abus et les éventuelles solutions alternatives auxquelles on pourrait recourir si la mesure temporaire venait effectivement à expirer. Pour conclure sur une note positive, nous renverrons à une proposition de loi actuellement en suspens à la Chambre et qui sera réactivée à court terme à l'initiative du CD&V.

Obstacles politiques

A. Absence de réforme fiscale plus large

Ceux qui ont suivi l'actualité ces derniers mois ont entendu parler du ministre des Finances, M. Vincent Van Peteghem, qui s'est engagé à plusieurs reprises à prolonger le taux réduit de TVA sur la démolition et la reconstruction. Il a présenté deux options. La première option concerne une prolongation (à durée indéterminée) dans le cadre d'une réforme fiscale plus large, auquel cas le taux passerait de 6% à 9% de TVA. La deuxième option concerne une prolongation (à durée déterminée) par le biais d'une proposition de loi déjà en cours à la Chambre, auquel cas le taux de 6% de TVA pourrait être maintenu.

Compte tenu de l'absence de réforme fiscale plus large, il semble que la deuxième option devra être choisie. Cela signifie que, si l'on souhaite prolonger la mesure avant la fin de l'année, un consensus politique devra être trouvé prochainement.

Les prochaines semaines nécessiteront donc l'attention nécessaire de divers acteurs pour résoudre plusieurs questions politiques épineuses, qui sont brièvement abordées ci-dessous.

B. Manque de soutien politique – « *Obstacles* » européens et financiers

Certains partis politiques estiment qu'une prolongation de la mesure ne peut pas être justifiée en raison de certaines contraintes sociales et financières. Dans certains cercles politiques, on considère toujours que (1) l'introduction et/ou la pérennisation d'un taux réduit de TVA de 6% sur la démolition et la reconstruction sont contraires à la réglementation européenne et (2) le coût financier de la mesure pèse trop lourdement sur le budget et devrait donc être supprimé.

En ce qui concerne l'allégation selon laquelle la mesure serait contraire au droit européen (et en particulier aux critères sociaux qui doivent être respectés pour déroger au taux normal de TVA de 21%), on peut se référer à une décision du Conseil européen du 7 décembre 2021, dans laquelle le Conseil a expressément reconnu qu'un taux réduit de TVA sur la démolition et la reconstruction répond au critère social énoncé dans la directive TVA.

Enfin, certains cercles politiques estiment toujours que la mesure, telle qu'elle a été introduite en 2021, a un impact financier très lourd sur le budget. À cet égard, on se réfère souvent à un calcul effectué à l'époque par la Cour des comptes, suggérant que la mesure coûterait entre 118 et 147 millions d'euros. Dans des analyses budgétaires ultérieures, la Cour des comptes a même estimé l'impact budgétaire à 215 millions d'euros. Les deux calculs étaient toutefois basés, selon les propres termes de la Cour, sur un certain nombre d'hypothèses et de suppositions qui ne pouvaient pas être étayées par des données concrètes.

Étant donné que la Cour des comptes a conclu qu'elle ne disposait pas de suffisamment de données pour chiffrer l'impact économique de la mesure temporaire, une étude a été commandée à la KU Leuven. Cette étude avait pour objectif de mesurer l'impact économique de ces mesures et leurs éventuels effets de retour, et a été achevée fin 2020 avec la conclusion suivante :

«*Si l'augmentation de l'activité de démolition et de reconstruction est de la même ampleur en cas d'extension du taux de TVA réduit de 6% sur l'ensemble du territoire belge et pour tous les acteurs, cela générera un surplus budgétaire d'environ 154 millions d'euros. La plus petite part de cette somme - environ 20 millions d'euros - ira au gouvernement fédéral, tandis que le reste ira aux autorités régionales et locales sous forme de droits d'enregistrement et de précompte immobilier. »*

L'avenir dira si ces arguments suffisent à susciter un consensus politique ou un dialogue. Il est en tout cas clair que le temps presse, d'autant plus que la recherche d'un accord politique sur une telle mesure est compliquée par la campagne électorale qui est en cours. Dans le paragraphe suivant, nous examinerons plus en détail les conséquences de la fin définitive de la mesure et les alternatives possibles en cas d'expiration de la mesure temporaire.

Conséquences et alternatives possibles en cas de fin de la mesure temporaire

A. L'Entrée en vigueur de la disposition anti-abus pour les permis d'environnement déposés à partir du 1er juillet 2023

Lors de la dernière prolongation de la mesure, une disposition anti-abus a été introduite dans la législation. Cette disposition stipule que les projets pour lesquels un permis d'environnement a été déposé à partir du 1er juillet 2023 ne pourront bénéficier que de 25% du montant de la TVA réduite de 6% mentionné dans le permis. Le reste, soit 75%, doit donc être facturé à 21% de TVA, sauf si le redevable peut prouver que les montants facturés en 2023 concernent effectivement des prestations effectuées en 2023.

Il est évident que cette disposition vise à empêcher que certaines entreprises facturent, par le biais de factures d'acompte, certaines prestations qui n'ont pas encore été effectuées en 2022, dans le but de les soumettre au taux de 6% de TVA. Si la mesure temporaire devait être supprimée, cela signifie que cette disposition anti-abus prendra pleinement effet. Dans le cas où une prolongation serait décidée, il est très probable que cette disposition anti-abus reste lettre morte.

B. Différences et similitudes entre la mesure permanente (32 villes et communes) et la mesure temporaire (ensemble du territoire belge) pour la démolition et la reconstruction

Il convient de noter qu'une éventuelle suppression de la réduction temporaire de la TVA sur la démolition et la reconstruction n'affecte pas la réglementation permanente déjà en vigueur dans les 32 villes et communes. Étant donné qu'une comparaison détaillée des deux mesures dépasserait le cadre de cet article, nous avons résumé les principales différences et similitudes dans le tableau ci-dessous.

C. Prime flamande de démolition et de reconstruction

En Flandre, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une prime de démolition et de reconstruction, qui ne peut malheureusement pas être cumulée avec le taux réduit de TVA sur la démolition et la reconstruction. Cette prime s'élève actuellement à 10 000 euros par projet et peut être demandée via le Guichet environnemental flamand.

FR	Mesure temporaire (toute la Belgique)	Mesure permanente (32 villes-centres et municipalités)
Territoire	En vue d'une occupation autonome ou d'une location à un organisme de logement social : toute la Belgique, à l'exception de 32 villes centrales Vente: toute la Belgique	Territoire de 32 villes centres et municipalités : **Région flamande** Les centres urbains d'Anvers, Gand, Ostende, Malines, Saint-Nicolas. Louvain, Bruges, Courtrai, Roulers, Alost, Termonde, Genk, Hasselt. **Région de Bruxelles-Capitale** Bruxelles, Anderlecht, St Gilles, St Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Forest, Ixelles, Uccle et Etterbeek. **Région wallonne** Les centres urbains de Charleroi, Mons, La Louvière, Seraing et Liège. Mouscron, Tournai, Verviers, Namur.
Durée	TVA due jusqu'au 31/12/2023, disposition anti-abus à partir du 1er juillet 2023	pas de limite de temps
Actes	les travaux de construction, mais aussi la vente et l'établissement de droits réels	sauf les contrats d'entreprise
En faveur de qui?	client-constructeur, mais aussi, par exemple, l'acheteur d'une maison sur plan	uniquement le client-constructeur
Maison propre?	oui	non
Le contribuable peut-il être une personne morale ?	non, sauf en cas de location à un bureau de logement social (SVK)	oui
la surface habitable maximale ?	oui, max. 200m² de surface habitable, sauf en cas de location à la SVK.	non
Location	uniquement pour la location par l'intermédiaire de la SVK (min. 15 ans)	a location à toute personne à des fins résidentielles
Résidence unique?	Oui, en principe, on ne peut pas être propriétaire d'un autre bien. Toutefois, la nue-propriété héritée ne pose pas de problème. Tout autre bien, si l'on souhaite bénéficier du taux réduit, doit être vendu à temps.	non, les biens immobiliers ne sont pas concernés
Déclaration de TVA (préalable)	Formulaire 111-1, 2 of 3	Formulaire 111-4
Démolition et reconstruction	en une seule opération par/au nom de la même personne	en une seule opération par/au nom de la même personne
Combien de temps faut-il remplir les conditions?	jusqu'à 5 ans après le 31/12 de l'année au cours de laquelle vous occuperez le logement	N/A
Sanctions en cas de violation des conditions	Remboursement partiel du bénéfice de la TVA, pour l'année du changement et les années suivantes, sauf en cas de force majeure : – décès du constructeur/acheteur – divorce ou fin de la cohabitation – raisons médicales graves – déménagement définitif pour raisons professionnelles – destruction de la maison construite	N/A

Conclusion : y a-t-il de la lumière au bout du tunnel ?

La réduction temporaire de la TVA sur la démolition et la reconstruction de logements, initialement introduite en 2020 et prolongée avec succès jusqu'à fin 2023, est actuellement dans une impasse politique qui menace son maintien. Cette mesure est cruciale, non seulement pour permettre aux familles de remplacer des logements obsolètes par des alternatives durables, mais aussi pour atteindre nos objectifs climatiques et budgétaires. Malgré l'engagement explicite du ministre des Finances à prolonger la mesure, il existe toujours une impasse politique basée sur un certain nombre d'hypothèses erronées sur le plan financier et social.

Pour les projets de démolition et de reconstruction pour lesquels un permis d'environnement a été déposé à partir du 1er juillet 2023, les entreprises doivent prendre en compte la disposition anti-abus qui prévoit que seule une partie du montant mentionné dans la demande sera facturée à 6% de TVA, sauf si le redevable peut prouver que les prestations ont été effectuées en 2022. Si la mesure n'est pas prolongée, cette disposition anti-abus prendra pleinement effet, avec toutes les conséquences que cela implique. Il est donc conseillé aux entreprises et aux maîtres d'ouvrage de se renseigner sur les alternatives possibles en cas de non-prolongation, telles que la réduction permanente de la TVA applicable dans les 32 villes et communes ou la prime flamande de démolition et de reconstruction.

Bien que la situation soit actuellement très incertaine, il y a peut-être une lueur d'espoir à l'horizon. Un projet de loi déposé à la Chambre, initié par le CD&V, suscite l'espoir d'une prolongation de la mesure temporaire. Les prochaines semaines seront cruciales pour parvenir à un consensus politique et maintenir cet important stimulant pour les projets de construction durables et l'activité économique. ■

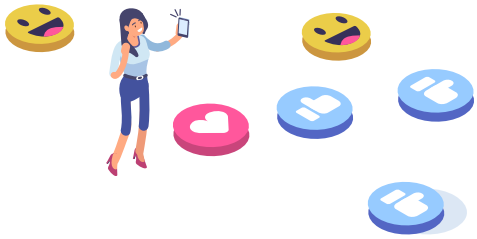

Vu sur LinkedIn

Saviez-vous que la FEGC est active sur LinkedIn ? Ci-dessous, vous trouverez une sélection des publications des dernières semaines. Suivez notre page et soyez le premier à recevoir des mises à jour spécifiques au secteur !

Connaissez-vous Max ?

Il indique à chaque fois les bons comportements à adopter sur un chantier ferroviaire.

L'objectif de cette campagne réalisée par l'Unie van Aannemers van Spoorwegwerken - Union des Entrepreneurs de Travaux Ferroviaires, en partenariat avec Constructiv, est de prévenir les différents risques sur les chantiers dans le but que les travaux soient réalisés en toute sécurité.

La sécurité sur les chantiers est un sujet majeur. Nous devons protéger nos ouvriers qui y travaillent au quotidien. Très souvent, les accidents viennent de petites erreurs qui auraient pu être largement évitées.

Cela passe autant par une très bonne prévention et communication sur les petits gestes du quotidien, que par la sensibilisation au bon déroulement des plus grandes manœuvres. Alors pour votre sécurité, faites comme Max, suivez la bonne voie !
Et vous, quelles sont vos bonnes pratiques en termes de prévention et de sécurité sur les chantiers ? Dites-le nous en commentaire

#FEGC #sécurité #prévention #communication #travaux

Like Comment Share

Eiffage group : un leader du marché en perpétuelle évolution.

Le Groupe français Eiffage a beau être un leader européen du BTP et des concessions, cela ne l'empêche pas de continuer ses efforts de développement, et ce dans plusieurs domaines. Pour conserver ce statut, le Groupe n'a pas hésité à prendre des positions fortes, en adéquation avec sa philosophie progressiste, par exemple en allant jusqu'à prendre en charge une partie des surplus liés à sa politique d'innovation.

Découvrez comment via l'interview du CEO d'Eiffage Benelux, Christophe Van Ophem. Il y expose les particularités du groupe ainsi que ses objectifs, à l'échelle européenne et du Benelux.

#FEGC #innovation #digitalisation #magazine

Like Comment Share

Plongeons ensemble en toute sécurité !

Pouvez-vous imaginer à quel point il est merveilleux de profiter sans aucun souci d'une belle journée d'été, avec le soleil haut dans le ciel et votre propre piscine privée ?

Tout cela est indubitablement possible en étant conscient des risques et en prenant les précautions nécessaires.

A l'occasion de la journée mondiale de prévention de la noyade (le 25 juillet) initiée par la World Health Organization et l'International Life Saving Federation of Europe, la Federatie Zwembad- En Wellnessprofessionals-Fédération des Professionnels de la Piscine et Bien-Être en partenariat avec le FOD Economie / SPF Economie / FPS Economy et la Ligue Francophone Belge de Sauvetage asbl vous informent ci-dessous des consignes essentielles pour que tout se passe en toute sécurité autour et dans votre piscine.

N'hésitez pas à les partager avec vos proches ou à visiter le site www.toutbaigne.be

#toutbaigne #piscine #eau #soleil #FEGC

Like Comment Share

pact positif de la démolition-réconstruction Une solution pour limiter l'impact carbone des atériaux et de l'énergie grise ?

ne grande partie du bâti en Belgique a plus de 100 ans, en articulier en Wallonie. Tout remplacement d'un élément de onstruction avant sa fin de vie «naturelle» représente un surcoût en termes d'énergie grise.

Plus l'intervention architecturale est lourde et touche à la structure primaire du bâtiment, plus complexes seront les mesures de rénovation et plus les coûts en énergie grise seront importants.

L'option démolition-reconstruction peut s'avérer la plus judicieuse en termes d'empreinte carbone et de coût.
Cela va permettre :
- D'améliorer l'abordabilité des logements et l'accessibilité à tous à l'acquisition et à la location résidentielle
- De limiter l'empreinte carbone
- De participer au déploiement des villes et villages, en particulier en Wallonie
C'est dans ce cadre qu'une prolongation du taux réduit de 6% de TVA pour la démolition-reconstruction s'impose.
Donnez votre avis et affichez votre soutien.

#ConstructionAbordable #FEGC #forever6

Like Comment Share

Les avantages de la construction bois

Saviez-vous que l'utilisation de la construction bois permet une isolation acoustique et ignifuge ?

La construction bois est synonyme de posibilités structurelles, de haute qualité, de durabilité, de construction rapide et propre et de respect de l'environnement.

Découvrez en vidéo les raisons de faire appel à un professionnel du Groepering van Houtbouw - Groupement de Construction Bois pour vos projets de construction.

#constructionbois #environnement #FEGC

Like Comment Share

LES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX :

ORGANISER
COORDONNER
GARANTIR

Rejoignez-nous sur LinkedIn

FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX DE LA CONSTRUCTION

LA PASSION DE CONSTRUIRE !

La Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC), société royale fondée en 1881, regroupe 15 associations locales et rassemble environ 5.000 entrepreneurs du gros œuvre et entrepreneurs généraux.

L'objectif de la FEGC est, d'une part, de regrouper des entreprises au niveau sectoriel ou sous-sectoriel et, d'autre part, de maintenir et de renforcer la solidarité professionnelle entre les membres. La fédération agit également en permanence pour protéger et défendre ces professions au niveau régional, national et international.

MEMBER OF

Embuild

www.fegc.be

Comité Fédéral Juin 2023 & échelle de prestation CO_2

Avant d'entamer la période estivale, la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction a décidé d'organiser un dernier Comité Fédéral dans le cadre agréable du Kattebroek, avec pour invité d'honneur Monsieur Félix Schamp, Climate Solutions Advisor pour CO_2 Logic.

Son intervention a porté sur un sujet majeur pour le secteur de la construction : l'échelle de prestation CO_2. Il a ainsi expliqué de quoi il s'agissait, son fonctionnement et l'impact pour les entrepreneurs.

Il s'agit d'un système de notation qui aide les entreprises à réduire leurs émissions de CO_2. Elle se base sur cinq niveaux, de 1 à 5. Pour passer d'un niveau à l'autre, les entrepreneurs doivent atteindre un certain nombre d'objectifs : jusqu'au niveau 3, seules les émissions de leur propre organisation sont prises

en compte, mais à partir du 4, cela prend également en considération les émissions CO_2 des fournisseurs. Ces exigences sont définies sur quatre points : la compréhension de l'empreinte carbone, le développement d'objectifs pour la réduction des émissions, la transparence sur la politique CO_2 de l'entreprise et la participation à des initiatives du secteur pour diminuer le CO_2.

Elle sera notamment utilisée comme outil d'appel d'offres pour lesquelles les entreprises certifiées pourront bénéficier d'avantages financiers et de chances supplémentaires d'être sélectionnées.

Cette présentation s'est clôturée par une séance de réseautage durant laquelle les membres ont pu échanger sur ce sujet, qui reviendra certainement au cœur de futures discussions.

SAVE THE DATE ! SOIRÉE DES BELGES À COLOGNE : MERCREDI 25 OCTOBRE

20.00h

Fédération Belge
des Professionnels
de la Piscine et du Bien-Être

aquanale

Le développement du logement attend (de plus en plus) Godot :

les résultats préliminaires d'études universitaires dressent un tableau désastreux de la politique actuelle en matière d'octroi de permis d'urbanisme.

Cette année, l'Assemblée Générale de la Fédération des Développeurs-Constructeurs de logements a été entièrement consacrée à la politique belge en matière de permis et aux divers problèmes (incertitude, longs délais, NIMBY...) qui peuvent survenir au cours du processus. Depuis des années, le secteur du logement indique que ces problèmes freinent de plus en plus la production de nouvelles unités de logement, ce qui, à son tour, exerce une pression croissante sur le caractère abordable des logements.

Bien qu'il soit généralement admis que les obstacles susmentionnés ont un impact très important non seulement sur la prospérité économique des municipalités, des villes et des citoyens, mais aussi sur le délai moyen de l'ensemble de la procédure d'octroi de permis, il convient de noter qu'aucune recherche universitaire n'a jamais été menée à ce sujet. C'est pourquoi, à la demande de la Fédération des Développeurs-constructeurs de logements (et en collaboration avec la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction et l'Association professionnelle du secteur immobilier), Ideaconsult et la KU Leuven ont uni leurs forces et ont examiné ensemble les problèmes susmentionnés. Voici un bref aperçu des résultats préliminaires des deux études, qui ont été présentés lors de l'Assemblée Générale.

Résultats préliminaires « Le délai moyen du processus préliminaire » (Dr. Sarah De Boeck, Ideaconsult) : les instruments existants sont sous-utilisés et certains n'ont pas l'effet escompté

Le Dr Sarah De Boeck, Expert Immobilier et Développement Territorial chez Ideaconsult, a donné le coup d'envoi de la réunion en présentant en début de réunion les résultats préliminaires de l'étude sur les délais moyens de la procédure de permis préliminaire (lire : la procédure de négociation), qu'elle a pu résumer comme suit :

« *L'étude révèle peu de différences significatives entre les opérateurs et les régions francophones et néerlandophones, avec un nombre remarquablement élevé d'opérateurs opérant dans les centres-villages, les zones périphériques et les petites villes, et relativement peu dans les zones métropolitaines. Cela peut s'expliquer par les défis que représente le travail dans les grandes villes. Cependant, les résultats varient en fonction du type de projet. Il convient de noter la frustration des propriétaires-vendeurs et des promoteurs quant à l'avancement du processus préliminaire, la réputation des municipalités en matière de planification influençant le choix des projets. Les propriétaires-vendeurs n'ont généralement pas une vision réaliste du potentiel de leur site. L'absence de points de contact clairs, de procédures standardisées et d'une vision unifiée est problématique. La complexité, les longs délais et la marge d'interprétation dans l'évaluation des projets sont perçus comme des points douloureux. Les risques sont calculés et évalués le mieux possible, ce qui conduit à une action plus prudente qu'auparavant, souvent par le biais de conditions suspensives. Les outils existants sont sous-utilisés et cer-*

tains, tels que les réunions de projet et les organes consultatifs, n'ont pas l'effet escompté. Il en résulte 3 à 5 réunions de consultation ou plus, des contacts avec 3 à 5 parties ou plus et des processus de consultation qui durent plus de 6 mois, ce qui n'est pas inhabituel. Dans le rapport final de l'étude, nous détaillerons les délais de ces différentes étapes afin d'avoir une vision globale du processus de négociation, du début à la fin. »

Résultats préliminaires de l'étude « *Impact économique de la politique belge en matière d'octroi des permis d'urbanisme* » (Dr Frank Vastmans, KULeuven) : le coût économique de l'incertitude l'emporte largement sur le long délai de délivrance des permis.

Frank Vastmans, économiste immobilier à l'Université de Louvain, a ensuite présenté les résultats préliminaires de son étude, dans laquelle il chiffre l'impact économique des inefficacités actuelles de la politique belge en matière de permis :

« *Notre étude sur l'impact économique de la politique des permis en Belgique a révélé de nouvelles facettes. En effet, nos résultats préliminaires montrent que le fait de raccourcir et de rendre plus efficaces les procédures d'octroi de permis est un pas dans la bonne direction, mais pas suffisant. En effet, selon nos chiffres, la plupart des effets de retour économique sont générés si, dans le même temps, on augmente également la probabilité d'obtenir un permis. Après tout, le coût économique de l'incertitude semble, du moins sur la base de nos recherches, être plusieurs fois supérieur au coût économique du long délai de l'ensemble du processus.*

L'impact économique des facteurs susmentionnés sur le coût final d'un projet s'avère également plus important que ce que l'on pensait initialement, ce qui implique que l'amélioration des facteurs susmentionnés peut avoir une incidence très positive sur l'accessibilité du logement. Ceci est d'autant plus vrai pour les projets qui seraient générés dans des endroits où les plus fortes augmentations de prix et la demande se manifestent. Il convient toutefois de noter que c'est précisément dans ces endroits que la politique d'autorisation échoue souvent le plus : la réalisation d'une offre supplémentaire y est souvent insuffisamment stimulée et inutilement entravée, ce qui signifie que des opportunités précieuses peuvent être perdues. »

Conclusion : attendre Godot n'est pas une mauvaise chose, tant que l'on peut être sûr qu'il se présentera.

Les longs délais et les procédures complexes imposent des coûts importants aux promoteurs et aux propriétaires-vendeurs, tout en créant une incertitude qui peut nuire à la faisabilité des projets. C'est ce qui ressort également des études d'Ideaconsult et de la KU Leuven, qui soulignent que l'efficacité du processus d'autorisation et la certitude du résultat (positif) ont un impact significatif sur la viabilité économique des projets immobiliers. En raccourcissant les délais et en augmentant la probabilité d'obtention des permis, il est possible de générer des rendements économiques plus importants et de rendre le logement plus abordable.

En résumé, les résultats présentés suggèrent la nécessité d'une réforme plus profonde de la procédure d'octroi des permis de construire en Belgique, dans le but de réduire les délais, d'accroître la certitude, de simplifier les procédures et d'encourager la création de logements dans les zones à forte demande. De cette manière, une meilleure coordination entre les parties prenantes et une vision unifiée pourraient contribuer à atténuer les problèmes économiques et d'accessibilité associés au développement immobilier. ■

Le Groupement des Entrepreneurs Généraux de Construction Bois

remet la construction bois à l'honneur

Cette année, comme d'habitude, le Groupement des Entrepreneurs Généraux 'Construction Bois' a organisé une Assemblée Générale au cours de laquelle il a été discuté des principaux défis et priorités du secteur pour l'année à venir. La réunion s'est principalement concentrée sur l'importance de la standardisation, des méthodes de construction modulaires et circulaires, ainsi que sur la demande croissante de solutions durables et respectueuses de l'environnement pour les projets de construction (complexes ou ordinaires).

Afin de mieux comprendre comment les défis susmentionnés peuvent être transformés en opportunités concrètes, l'Assemblée Générale de cette année (et la visite guidée correspondante) s'est déroulée sur l'un des sites de production du célèbre entrepreneur « *Ecohuis* », une entreprise connue depuis plusieurs années pour son approche moderne et efficace des projets de construction en bois. Nous présentons ci-dessous un aperçu des principales questions abordées lors de cette réunion.

Défis et priorités : adapter les processus actuels d'octroi et de financement

La réunion s'est principalement concentrée sur la discussion des processus d'autorisation et de financement souvent longs et compliqués pour les tiny houses, les unités de soins et les maisons modulaires. Apparemment, les banques et les gouvernements ont actuellement du mal à gérer ces nouvelles formes de logement, ce qui explique que les procédures susmentionnées soient très laborieuses. Le secteur estime donc qu'il est nécessaire soit de clarifier le statut juridique actuel de ces formes de logement, soit de créer un nouveau cadre réglementaire dans lequel ces types de projets peuvent être facilement et rapidement autorisés et financés.

Nécessité des informations claires et partage des connaissances : promotion des avantages inhérents à la construction bois

Il ressort clairement des différentes discussions que le secteur a besoin d'une communication ouverte et d'un partage proactif des connaissances. Dans cette optique, il a été envisagé de lancer une campagne qui mettrait en avant les entreprises du secteur, mais aussi les avantages intrinsèques de la construction en bois.

Dans les années à venir, le groupement prendra donc les initiatives nécessaires pour accroître la sensibilisation sociale et le soutien aux caractéristiques et avantages uniques de la construction en bois, non seulement pour les professionnels du secteur, mais aussi pour le grand public. L'objectif ne se limite pas à vanter les mérites du bois en tant que matériau de construction durable et respectueux de l'environnement. Il s'agit également de partager des histoires de réussite passionnantes et des applications pionnières qui non seulement mettront en évidence la polyvalence et l'efficacité de la construction en bois, mais lui donneront également vie.

CONCLUSION :

L'assemblée générale annuelle du groupe professionnel des entrepreneurs généraux « Construction Bois » s'est concentrée sur des défis cruciaux et des perspectives prometteuses. La révision des procédures d'autorisation et de financement pour les formes modernes de logement, telles que les tiny houses et les maisons modulaires, est en tête de l'ordre du jour. Dans le même temps, la communication active et le partage des connaissances au sein du secteur sont encouragés. Une campagne de sensibilisation audacieuse mettra en évidence non seulement la profession, mais aussi les avantages intrinsèques de la construction en bois. Avec une vision forte de l'avenir, le secteur se montre déterminé à transformer les obstacles en nouvelles opportunités, ancrant ainsi la construction en bois comme une force durable et innovante dans le monde de la construction. ■

Un réseau ferroviaire belge en plein renouvellement

En Belgique, les ambitions du gouvernement d'augmenter le nombre de voyageurs ainsi que le transport de marchandises en train impliquent des rénovations pour de nombreuses infrastructures ferroviaires en vue de moderniser et sécuriser le réseau. Parmi les nombreux projets, le renouvellement complet de la ligne Bruges – Ostende constitue un parfait exemple de cette phase de rénovation.

Anne Gruszowski, cheffe de projet chez Mobix, détaille la nature d'un projet d'une telle ampleur : « *Nos collègues de Strukton Rail ont renouvelé les voies sur la section entre Jabbeke et Bruges. Sur ce tronçon double voie de 8 kilomètres, nous avons déjà installé les nouveaux poteaux et traverses. Désormais, nous déroulons les nouvelles lignes aériennes, avant d'enlever les anciennes installations* ».

La dernière phase de ce projet a été réalisée pendant les vacances : les équipes de Mobix ont travaillé jour et nuit pendant 9 jours, pour que la ligne soit prête à temps : « *Nous travaillons 24h/24, avec 3 équipes. En tant que chefs de projet, nous sommes responsables de la planification et de la réalisation des travaux. Nous nous entretenons avec les superviseurs, pour connaitre l'avancement exact et transmettons les informations nécessaires aux équipes suivantes. Cela nous permet de nous adapter en cas d'imprévu* ». Au-delà de cette mission de gestion, les chefs de projet se chargent également du suivi financier et de la facturation.

Un réseau plus sécurisé

Afin d'augmenter la sécurité sur le réseau, des travaux de réfection des systèmes de signalisation sont en cours, en de multiples endroits. Ce secteur d'activités est en recherche constante de main d'œuvre. Michael Putman, administrateur délégué de la société Putman, explique concrètement en quoi consiste les activités du secteur : « *La signalisation reprend tout ce qui entoure l'installation des différents câbles sur le réseau, qui transmettent tous les signaux nécessaires à son bon fonctionnement et à sa sécurité. Nous sommes constamment en besoin de personnel, encore plus avec l'augmentation des budgets de la SNCB et d'Infrabel. Il s'agit d'un secteur porteur, avec de belles perspectives* ».

Point important, il n'existe pas de formation spécifique pour les travaux ferroviaires. En effet, les compétences s'acquièrent sur le terrain, comme ce fut le cas pour Jonathan Bike, ouvrier chez Putman : « *Je n'avais auparavant jamais exercé dans la pose de voies, mais j'ai appris énormément sur le terrain* ». Il faut cependant bien se rendre compte qu'il s'agit d'un travail difficile, organisé en shifts, qui se fait dans toutes les conditions et implique de longs trajets, comme l'explique son collègue Johan Sadones : « *Eté comme hiver, nous travaillons à l'extérieur. Mais voir le résultat final d'un chantier constitue une réelle motivation* »

Lignes de tram et métro

Le secteur de la signalisation regroupe également les travaux sur les lignes de tram et de métro, qui exigent un savoir-faire particulier, associant des aspects ferroviaires et routiers et nécessitant un travail de précision. « *Dans la zone des rails, nous nous chargeons de tout, jusqu'au revêtement de la route. C'est un travail comparable aux travaux routiers mais qui comprend un aspect technique supplémentaire : les rails, les niveaux, la direction, tout cela demande la plus grande précision, au millimètre près. Cela représente une vraie prouesse au vu des poids des matériaux utilisés* », confirme Alexandre Lannoye, gestionnaire de chantier au sein de l'entreprise Taveirne. ■

Visite du centre de formation « La Paix Dieu »

Récemment, les membres du Groupement des Professionnels de la Restauration du Patrimoine ont eu l'honneur et le plaisir d'accueillir le Groupement français des monuments historiques (« *GMH* », qui fait partie de la Fédération française du bâtiment) et les « *Compagnons du Devoir (et du Tour) de France* » dans leurs bureaux à Bruxelles.

L'objectif de cette visite était double : d'une part, il était temps de discuter de certains problèmes et défis importants affectant le secteur de la restauration du patrimoine. D'autre part, les groupes présents demandaient depuis un certain temps une visite du célèbre centre de formation « *La Paix Dieu* », qui a été privatisé - spécialement pour la visite de notre Groupement et de ses organisations sœurs.

Au cours de la première journée, les problèmes généraux connus auxquels est confronté le secteur de la construction en général, et le secteur de la restauration du patrimoine en particulier, ont été identifiés depuis plusieurs années. Au cours de ces discussions, il a été question non seulement du manque de personnel, mais aussi du manque chronique de possibilités de formation et de spécialisation solides pour les experts en restauration du patrimoine en Flandre et dans les environs, d'où l'intérêt porté aux activités du centre de formation « *La Paix Dieu* ». Enfin, les raisons pour lesquelles de nombreux jeunes ne sont apparemment pas suffisamment conscients des possibilités de carrière attrayantes dans le secteur de la restauration du patrimoine ont également été brièvement abordées, ce qui a donné lieu à des discussions passionnantes.

Les discussions susmentionnées se sont poursuivies le soir au restaurant « *François* », suivies d'une visite guidée de la Grand-Place de Bruxelles et d'une visite de l'hôtel de ville de notre chère capitale, ce qui était bien sûr un vrai régal pour ceux qui n'avaient jamais eu l'occasion de connaître notre capitale de cette manière.

Le lendemain, la compagnie de plus de 40 acteurs clés du secteur du Patrimoine s'est rendue à « *La Paix Dieu* » pour rencontrer les membres de l'Agence wallonne du Patrimoine, qui ont non seulement rendu cette visite possible mais l'ont également gérée de main de maître. A l'issue de la visite, un toast a été porté à la mise en place d'une coopération interrégionale et internationale qui non seulement portera de nombreux fruits à terme, mais sera également à l'origine de belles initiatives communes qui iront jusqu'au bout de notre mission collective : assurer l'avenir de notre histoire si riche. ■

LA TECHNOLOGIE INFORMATIQUE REDÉFINIT LA CONSTRUCTION

Kris MUNDORFF
CEO de KeyTech

KeyTech

Fort d'une expérience avérée dans le secteur, KeyTech s'engage en tant que partenaire de confiance.

Le besoin de coordination sur chantier, au bureau et à domicile

Garantir une communication fluide entre les équipes où qu'elles soient, permettant une prise de décision rapide et une gestion efficace des projets est le défi qui nous motive à agir avec des solutions Cloud flexibles et évolutives.

L'impact du marketing digital

Le marketing digital permet aujourd'hui de transformer une présence en ligne en catalyseur puissant pour la croissance et la connectivité. Nous mettons à profit notre expertise (sites web, réseaux sociaux, emailings, visuels, etc.) pour valoriser l'image de marque de nos clients vers des audiences plus larges.

La nécessité d'une continuité opérationnelle

L'accessibilité et la pérennité des données est plus que jamais l'enjeu principal dans notre monde numérique. Nous aidons nos clients à relever ce challenge grâce à l'implémentation de systèmes de protection avancés et de réplications externes synchronisées. De surcroit, nous proposons à nos utilisateurs des formations en cybersécurité et des campagnes de sensibilisation.

La demande de proactivité

Si la réactivité est un indicateur essentiel de la qualité d'un support informatique, notre modèle proactif va au-delà. En surveillant constamment et en générant des alertes, il prévient les anomalies mineures de devenir des problèmes majeurs avec des temps d'arrêt coûteux.

Plus d'infos sur www.keytech.be

Meanderveld 9 - 1651 LOT | info@keytech.be | Tel. +32(0)2/351.43.38

SCAN ME